

MINISTÈRE DES ARMÉES



CONTRÔLE GÉNÉRAL  
DES ARMÉES

*Groupe des inspections spécialisées  
Pôle environnement  
Inspection des installations classées*

Affaire suivie par :  
**IDTPE Jean-François PETIT**  
Tél. : 09 88 68 22 78  
Mél. : [jean-francois1.petit@intradef.gouv.fr](mailto:jean-francois1.petit@intradef.gouv.fr)

Paris, le 23 août 2017

N° 17-02412-DEP/ARM/CGA/IS/PE/IIC

Le chef de l'inspection des installations  
classées

à

Monsieur le Ministre de la Transition  
Ecologie et Solidaire  
Conseil général de l'environnement et du  
développement durable

- OBJET** : **Plan de prévention des risques technologiques autour du Dépôt Essence Marine de Toulon (83) – parc des Arènes exploité par le Service des Essences des Armées. (SEA).**
- REFERENCE** : a) Décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;  
b) décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets.
- P. JOINTE** : 1) Formulaire Cerfa n° 14734 : demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale .  
2) annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact ;  
3) plan IGN au 1/25000 ;  
4) photos vue aériennes d'ensemble ;  
5) fiche d'examen au « cas par cas » - Plan de prévention des risques technologiques et ses 2 annexes.

Conformément aux articles cités en référence et dans le cadre de l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du dépôt essences marine de Toulon (83) – parc des Arènes - exploité par le service des essences des armées (S.E.A) et plus particulièrement par sa direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA), je vous adresse en pièce jointe, la fiche relative à l'évaluation environnementale de ce plan ainsi que les différentes annexes demandées.

Ce PPRT, dont le périmètre est circonscrit à l'intérieur du parc, intéresse uniquement la commune de Toulon. Comme cela a été démontré par les études réalisées par l'exploitant, les enjeux humains et naturels sont nuls car les différents effets de flux thermique ne sortent pas de l'emprise du parc. Aucune zone construite ou naturelle ne sera donc impactée par ce PPRT.

Afin de garantir cette absence d'enjeux, le SEA sera tenu, par arrêté ministériel à prendre, de procéder à une réduction des risques technologiques à la source et à la mise en place de différentes barrières de sécurité.

Je laisse toutefois à votre appréciation la nécessité ou non de demander la réalisation d'études complémentaires dans le cadre de l'évaluation environnementale.

Le contrôleur général des armées  
Emmanuel CHAVASSE-FRÉTAZ



**COPIE** : (avec PJ)

- SEA
- Préfecture de Toulon
- DDTM 83

**COPIE INTERNE** : (Elise)

- IIC/sections n°11,13 et 14

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du parc d'hydrocarbures des Arènes exploité par le Service des Essences des Armées sur la commune de Toulon dans le Var (83)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom Ferré

Prénom Jean-Charles

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DELPIA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Charles Ferré Directeur de l'Exploitation et de la Logistique Pétrolières  
InterArmées (DELPIA)

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

ETAT Ministère des Armées

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Sans objet	Sans objet

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Rédaction d'un plan de prévention des risques technologiques autour d'un parc hydrocarbures.

Aucune construction ni aucun travaux de démolition ne seront réalisés

#### **4.2 Objectifs du projet**

La rédaction d'un PPRT a pour objectif, d'une part d'aider à résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et, d'autre part de mieux encadrer l'organisation future autour d'un site afin de limiter l'exposition des populations au risque technologique.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Il n'y aura pas de travaux réalisés.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le PPRT est sans incidence sur l'exploitation du site

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

pas de procédure en cours

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
l'emprise du parc est de 7 Ha environ	

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Dépôt Essences Marine de Toulon  
Parc des Arènes  
Chemin Mon Paradis  
83200 Toulon

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toulon
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ville de Toulon
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>PPRT de la pyrotechnie principale de Toulon sur parties des territoires des communes de Toulon, Ollioules et la Seyne sur Mer.</p> <p>PPRT prescrit le 01 mars 2013 puis prorogé le 30 juin 2014, le 29 février 2016 et le 20 juin 2017</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p><b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b></p>	<p><b>Oui</b></p>	<p><b>Non</b></p>	<p><b>Lequel et à quelle distance ?</b></p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

le PPRT est un outil réglementaire participant à la politique de prévention des risques industriels.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non il s'agit d'un plan qui n'engendra aucun travaux.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Rapport pour la rédaction du PPRT autour du parc d'hydrocarbures des Arènes exploité par le Service des Essences des Armées sur la commune de Toulon dans le var (83)

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à  le,

Signature

Le colonel M. SANTE  
Directeur de l'Exploitation  
Et de la Logistique des Forcés InterArmées  
Paris, le 11/08/2017

# Fiche d'examen au « cas par cas »

## Plan de prévention des risques technologiques

### Autour du dépôt Essences Marine de Toulon – Parc des Arènes

Personne publique responsable du PPRT : Mme. La Ministre des Armées

#### 1. Caractéristiques du PPRT :

#### Parc des Arènes

#### Procédure concerné

#### Territoire concerné

Élaboration

Révision

(Voir carte du périmètre en annexe 1)

#### 1.1 Les objectifs de la prescription du PPRT

Le PPRT constitue un outil règlementaire qui participe à la politique de prévention des risques industriels. Son objectif est double :

- D'une part, aider à résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé ;
- D'autre part, mieux encadrer l'urbanisation future autour du site afin de limiter l'exposition des populations au risque technologique.

Il peut couvrir un champ d'application étendu, peut recourir à des outils fonciers spécifiques et régler avec des moyens variés, allant de prescriptions de toutes natures (règles d'urbanisme, de construction, d'expropriation) jusqu'à, par exemple, l'interdiction de construire.

#### 1.2 Les risques pris en compte (phénomènes dangereux à l'origine des aléas)

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des phénomènes dangereux à cinétique rapide avec des effets de surpression, thermiques, toxiques et de projection.

#### Les phénomènes dangereux identifiés

Les circulaires interministérielles du 20 avril 2007<sup>1</sup> et du 10 mai 2010<sup>2</sup> précisent que pour la détermination des zones d'effets, l'exploitant doit identifier l'ensemble des effets redoutés relatifs à chaque produit explosif susceptible d'être présent.

Les phénomènes dangereux et leurs effets associés sont décrits notamment dans le rapport pour la rédaction du PPRT du parc des Arènes de l'Inspection des installations Classées du Contrôle Général des Armées (Rapport n° 17-6050–du 28 juin 2017).

Il s'agit des phénomènes dangereux suivants :

- Feux de nappe dans une galerie d'accès ;
- Feux de nappe sur une aire de dépotage.

<sup>1</sup> Application de l'arrêté fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques (Réf. : DPPR/SEI2/IH-07-0111)

<sup>2</sup> Récapitulatif des règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux PPRT dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003.

**Tous les phénomènes dangereux identifiés sont à cinétique rapide.**

**Voir cartes en annexes 1 et 2**

### **1.3 Informations disponibles sur les phénomènes dangereux et les enjeux**

#### **1.3.1 Impacts des phénomènes dangereux sur les enjeux**

##### **Enjeux socio-économiques**

☞ aucun enjeux car le périmètre d'étude ne sort pas de l'emprise du site.

##### **Enjeux linéaires**

☞ aucun enjeux car le périmètre d'étude ne sort pas de l'emprise du site.

### **1.4 La prescription du PPRT ne s'inscrit pas dans un programme d'élaboration plus large impliquant d'autres plans de prévention des risques**

### **1.5 Le territoire concerné fait l'objet de documents de planification approuvés**

- commune de Toulon : plan local d'urbanisme approuvé le 27 juillet 2012.

## **2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée**

### **2.1 Caractéristique des enjeux environnementaux du territoire (dont protections réglementaires et inventaires) (thèmes eau, biodiversité, paysage et patrimoine, pollution et nuisances, gestion des ressources naturelles) :**

#### **Enjeux environnementaux et patrimoniaux**

Le périmètre d'étude étant uniquement circonscrit à l'intérieur du parc des Arènes il n'est ni concerné par la présence de site Natura 2000 ni par une ZNIEFF. Il n'est pas sur un territoire soumis à un Plan de Prévention du Risque Inondations (PPRI).

Le périmètre d'étude n'est par ailleurs pas concerné par un périmètre de protection des monuments historiques classés ou par une zone de captage d'eau potable.

### **2.2 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...)**

Sans

## **3. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRT**

### **3.1 Il n'est pas prévu que le PPRT prescrive des travaux de protection collective**

- **Effets potentiels sur l'étalement urbain :**  
Sans
- **Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles :**  
Sans
- **Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) :**  
Sans
- **Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages :**  
Sans

### **3.2 S'agissant de la santé humaine, les effets potentiels du projet de PPRT (protection de la population, des moyens de communications, des ICPE...)**

Un des objectifs du PPRT est de protéger les personnes en agissant à la fois sur l'existant et les constructions futures.

- Concernant l'existant, il n'y aura pas de prescription puisque le périmètre d'étude est circonscrit à l'intérieur du site.

- Concernant les constructions futures, il n'y aura aucune réglementation particulière car le périmètre d'étude concerne uniquement l'emprise militaire.

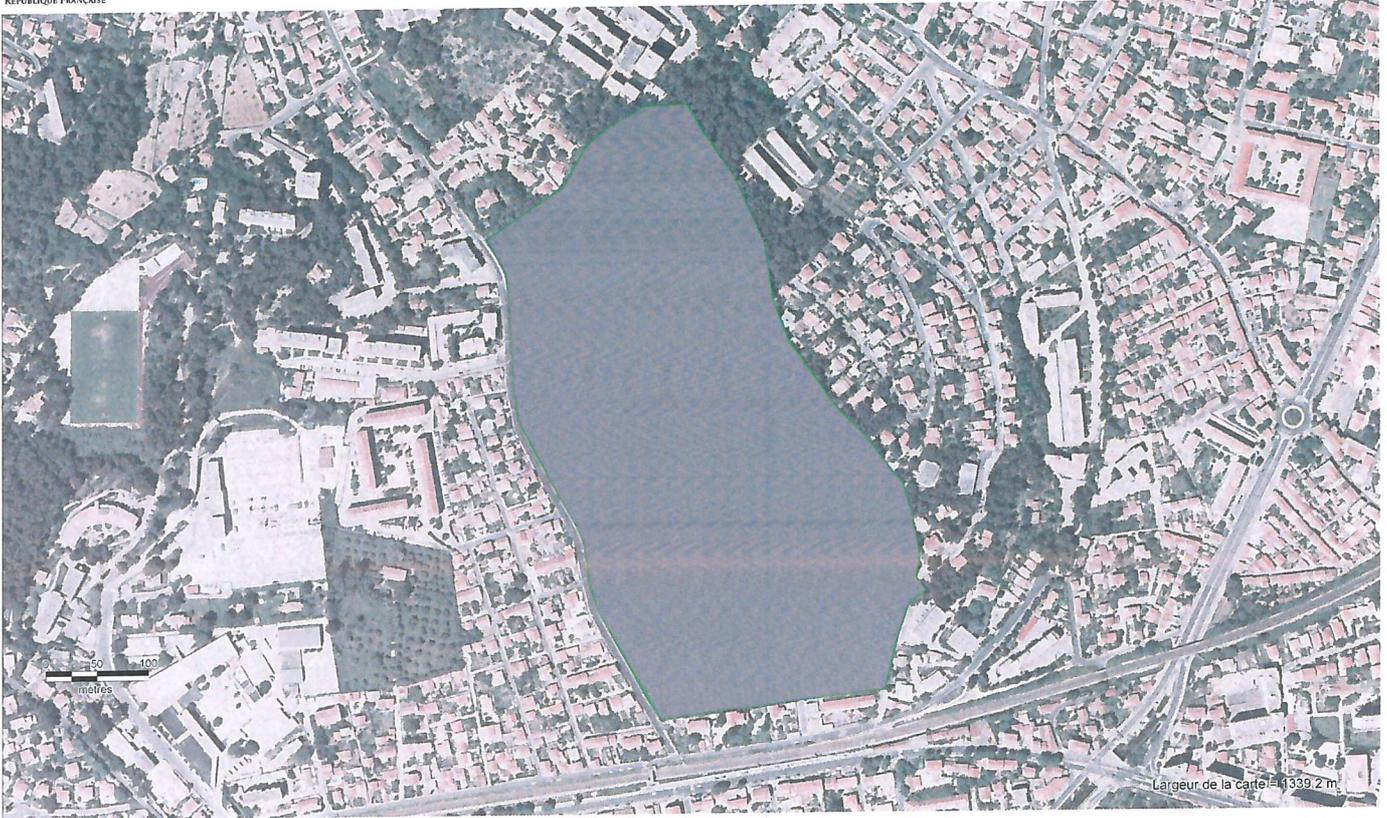
## ANNEXE 1 : Périmètre d'étude

### Légende :

Tracé en vert : périmètre d'étude du PPRT issu des calculs SIGALEA®, ici égal aux limites de l'emprise militaire.



PPRT de Toulon (DEMa TOULON)  
Périmètre d'étude



Sources: EDD 2012  
Dossier: Calculs du\_20170628\_2  
Rédaction/Édition: PETIT - 28/06/2017 - MAPINFO® V 9.5 - SIGALEA® V 4.0.4 - ©INERIS 2011

SIGALEA

## ANNEXE 2 : Synthèse des aléas technologiques



### PPRT de Toulon (DEMa TOULON) Enveloppes des aléas tous types d'effets confondus



Sources: EDD 2012  
Dossier: Calculs du 20170628\_2  
Rédaction/Édition: PETIT - 28/06/2017 - MAPINFO® V 9.5 - SIGALEA® V 4.0.4 - ©INERIS 2011





Plan IGN au 1/25 000  
Dépôt des Arènes

# PHOTOS DELPIA (DDAE MAI 2017) DEPOT ESSENCES MARINE DE TOULON

## PARC DES ARENES : vues aériennes d'ensemble

